

MASTER PROCÉDURE ET FISCALITÉ APPLIQUÉES

Faculté de Droit,
Economie
et Administration
de Metz

FACULTE DE DROIT ECONOMIE ET ADMINISTRATION

DOMAINE DROIT, ECONOMIE, GESTION

MASTER PROCÉDURE ET FISCALITÉ APPLIQUÉES

Une formation professionnelle spécialisée en droit fiscal est proposée dans le cadre de ce **Master 2 « Procédure et fiscalité appliquées »**.

Cette formation vise à dispenser des enseignements approfondis dans les différentes branches du droit fiscal et de la procédure fiscale. Il s'agit également de permettre aux étudiants de maîtriser l'environnement juridique et comptable dans lequel s'inscrit le droit fiscal.

Le Master 2 Procédure et fiscalité appliquées a pour ambition de préparer aux métiers de la fiscalité dans le secteur privé (avocat fiscaliste, conseil en gestion du patrimoine, notaire, juriste d'assurance spécialisé en droit fiscal, fonctions dans les services administratifs et financiers des grandes entreprises, fonctions dans le domaine immobilier, fonctions dans le domaine de l'édition juridique), dans le secteur public (concours des administrations financières, concours des juridictions « fiscales », juriste des services financiers des collectivités locales et tout concours de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique territoriale) ou encore dans le domaine de l'économie sociale (associations, mutuelles, coopératives).

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les cours se déroulent du début du mois d'octobre au mois d'avril et sont répartis sur deux semestres. Les examens du premier semestre se déroulent les deux premières semaines du mois de janvier et les examens du second semestre se déroulent à la fin du mois d'avril et au début du mois de mai. Le stage doit avoir lieu entre le mois de mai et la fin du mois de septembre.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Master 2 Procédure et fiscalité appliquées répond à différents objectifs :

- Dispenser une formation approfondie et de haut niveau dans les différentes branches de la fiscalité, ainsi qu'en procédure fiscale, permettant à l'étudiant de maîtriser le système fiscal français.
- Présenter l'environnement juridique et comptable dans lequel un fiscaliste est appelé à évoluer.
- Accompagner les étudiants, dans leur insertion dans la vie professionnelle en leur permettant d'acquérir des méthodes de réflexion et des techniques de travail propres au domaine de la fiscalité.

Le Master 2 Procédure et fiscalité appliquées se veut particulièrement professionnalisant. A cette fin, la formation met l'accent sur l'intervention de professionnels du domaine de la fiscalité et de la comptabilité, qu'il s'agisse d'avocats issus de cabinets français et luxembourgeois (BSP, BDO), de magistrats, de représentants de l'administration fiscale ou d'expert comptables. En outre, les étudiants doivent effectuer un stage d'au moins trois mois dans le domaine de spécialité de ce Master, dont la recherche est facilitée, d'une part, par des interventions spécifiques de structures situées au Grand-Duché du Luxembourg (Deloitte, PWC, KPMG), et d'autre part, par la présence d'intervenants issus du milieu de la pratique du droit fiscal. Enfin, la formation organise un accompagnement de l'étudiant dans la rédaction de son curriculum vitae et dans la préparation de la prise de parole, éléments nécessaires à son insertion dans la vie professionnelle. Elle s'accompagne de cours d'anglais et de droit fiscal en langue anglaise afin de parfaire la professionnalisation des étudiants.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique du Master 2 - Procédure et fiscalité appliquées est composée d'enseignants-chercheurs de l'Université mais également, et de manière majoritaire, de professionnels du domaine de la fiscalité et de la comptabilité afin de donner un caractère très professionnalisant à cette formation. Ainsi, interviennent des avocats (du barreau de Metz, du barreau de Strasbourg, du barreau de Luxembourg), des inspecteurs des finances publiques, des magistrats de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, d'experts comptables, des fonctionnaires territoriaux.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

— MASTER 2 - PROCÉDURE ET FISCALITÉ APPLIQUÉES

N° des UE	Intitulé	ECTS	CM (h)	Td(h)
SEMESTRE 9				
UE 901	Procédure d'imposition	10		
	Fiscalité des associations, mutuelles et coopératives		10	-
	Droit fiscal international		36	-
	Fiscalité des particuliers		30	-
UE 902	Formalités déclaratives et procédure contentieuse	3		
	Déclarations fiscales		5	-
	Contentieux fiscal		20	-
UE 903	Enseignement complémentaire : environnement comptable et fiscal	7		
	Environnement comptable		30	-
	Droit fiscal comparé		12	-
	Droit pénal fiscal		15	-
UE 904	Professionnalisation	4		
	Rédaction d'un curriculum vitae		5	-
	Anglais		25	-
UE 905	Mémoire	6		
	Mémoire		-	-

N° des UE	Intitulé	ECTS	CM (h)	Td(h)
SEMESTRE 10				
UE 1001	Procédure d'imposition	10		
	Fiscalité de l'entreprise		30	-
	Fiscalité du patrimoine		21	-
	Fiscalité locale		25	-
UE 1002	Organisation de l'administration fiscale et procédure juridictionnelle	3		
	Organisation de l'administration fiscale		5	-
	Procédure juridictionnelle		10	-
UE 1003	Enseignements complémentaires : enseignements théoriques et approfondis	7		
	Théorie de l'impôt		20	-
	Approfondissements de la fiscalité des entreprises		25	-
	Fiscalité environnementale		12	-
UE 1004	Professionnalisation	4		
	Entraînement à la prise de parole		5	-
	Droit fiscal en langue anglaise		25	-
UE 1005	Stage	6		
	Stage		-	-

CONTENU DE LA FORMATION

SEMESTRE 9

— PROCÉDURE D'IMPOSITION (10 ECTS)

- FISCALITE DES ASSOCIATIONS, MUTUELLES ET COOPÉRATIVES - 10 HEURES

Le cours de fiscalité des associations, mutuelles et coopératives présente le régime fiscal général des structures du troisième secteur (associations, mutuelles et coopératives). Il aborde également la réglementation comptable applicable aux associations et fondations.

- DROIT FISCAL INTERNATIONAL - 36 HEURES

L'activité économique se déploie à l'échelle planétaire, pourtant elle demeure segmentée en une multitude de pouvoirs fiscaux aux prétentions économiques et financières concurrentes. C'est pourquoi, le droit fiscal international revêt une importance croissante. Le cours de droit fiscal international permet à l'étudiant de comprendre les enjeux et les grandes problématiques de la fiscalité internationale, d'acquérir la méthodologie de lecture des conventions fiscales internationales et de maîtriser les règles gouvernant les revenus et les bénéfices des opérateurs engagés dans des activités transfrontières.

- FISCALITE DES PARTICULIERS - 30 HEURES

Le but du cours de fiscalité des particuliers est de présenter l'environnement fiscal des personnes physiques et leurs obligations, ainsi que les impôts et taxes auxquels elles sont soumises. L'étudiant sera ainsi capable de maîtriser non seulement l'outil fiscal, mais également les obligations fiscales des particuliers.

— FORMALITES DECLARATIVES ET PROCÉDURE CONTENTIEUSE (3 ECTS)

- DÉCLARATIONS FISCALES- 5 HEURES

Ce cours vise à donner une première application pratique et concrète aux étudiants afin de les amener à maîtriser l'un des rendez-vous essentiels du fiscaliste: la déclaration fiscale. Envisagé par l'intermédiaire de différents impôts, ce cours pratique vise à donner aux étudiants les outils pour mettre en application concrètement leurs connaissances théoriques, afin de les préparer à pratiquer leur activité après la fin de leurs études.

- CONTENTIEUX FISCAL - 20 HEURES

Le cours de contentieux fiscal présente les règles applicables dans le cadre des différentes procédures de contrôle fiscal et dans le cadre de la phase contentieuse qui précède obligatoirement la phase juridictionnelle dans le cadre de la procédure administrative.

ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE : ENVIRONNEMENT COMPTABLE ET FISCAL (7 ECTS)

- DROIT FISCAL COMPARÉ - 12 HEURES

Le cours de droit fiscal comparé présente les grandes lignes du droit fiscal allemand et luxembourgeois notamment en matière de TVA et d'impôt sur le revenu des personnes et des entreprises.

- DROIT PÉNAL FISCAL - 15 HEURES

Le cours de droit pénal fiscal présente les comportements des contribuables qui peuvent conduire à des sanctions pénales, en raison des circonstances ou de la gravité des actes accomplis. Ce cours présente les infractions communes à l'ensemble des impôts : la fraude fiscale, l'omission d'écritures et la passation d'écritures inexactes, l'entremise frauduleuse, les infractions de résistance à l'impôt. Il développe également les infractions spécifiques à certains impôts : en matière d'impôt direct et de taxes assimilées (les irrégularités de versement des retenues à la source, la tenue de comptabilité inexacte ou de faux bilans), en matière de taxe sur le chiffre d'affaires et sur les taxes assimilées (le délit de récidive légale, l'escroquerie à la TVA).

PROFESSIONNALISATION (4 ECTS)

- RÉDACTION D'UN CURRICULUM VITAE - 5 HEURES

Afin de permettre aux étudiants de s'insérer plus facilement dans le monde professionnel, est mis en place un accompagnement dans la rédaction et la présentation d'un CV, nécessaire tant pour la recherche d'un stage que pour la recherche d'un emploi.

- LANGUE - 25 HEURES

L'utilisation de la langue anglaise est de plus en plus courante dans le domaine de la fiscalité et l'apprentissage d'un vocabulaire spécifique à ce domaine s'avère indispensable. Cet enseignement conduit à présenter les documents fiscaux en langue anglaise (notamment les conventions fiscales) et à préparer les entretiens en vue du stage ou d'une embauche qui peuvent avoir lieu, au moins partiellement, en anglais.

SEMESTRE 10

— PROCÉDURE D'IMPOSITION (10 ECTS)

- FISCALITE DE L'ENTREPRISE - 30 HEURES

Le but du cours de fiscalité des entreprises est de présenter l'environnement fiscal de l'entreprise, ses obligations (selon la forme juridique qu'elle a choisie), ainsi que les impôts et taxes auxquels elle est soumise. L'étudiant sera ainsi capable de maîtriser non seulement l'outil fiscal, mais également les obligations comptables et fiscales auxquelles une entreprise est soumise.

- FISCALITE DU PATRIMOINE - 21 HEURES

Le but du cours de fiscalité du patrimoine est de présenter les impôts qui grèvent la détention et la transmission des différents éléments qui composent le patrimoine : impôt sur la fortune, droits d'enregistrement, plus values, fiscalité des donations et des successions. L'étudiant sera ainsi capable de maîtriser l'outil fiscal et d'opérer des choix pour déterminer la meilleure solution d'un point de vue fiscal.

- FISCALITE LOCALE - 25 HEURES

Le cours de fiscalité locale présente les principaux impôts dont bénéficient les collectivités territoriales (communes, départements et régions).

— ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE, PROCÉDURE JURIDICTIONNELLE (3 ECTS)

- ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE - 5 HEURES

Ce cours présente l'organisation des services de l'administration fiscale (services d'assiette, services de recouvrement, services vérificateurs, services juridiques, services comptables) afin que l'étudiant, qu'il choisisse le domaine privé ou la fonction publique, puisse comprendre l'environnement dans lequel il va évoluer professionnellement.

- PROCÉDURE JURIDICTIONNELLE - 10 HEURES

Ce cours présente le déroulement de la procédure devant les juridictions administratives et devant les juridictions judiciaires, les deux ordres de juridiction étant compétents en matière fiscale, en fonction de l'impôt concerné.

— ENSEIGNEMENTS THEORIQUES ET APPRONFONDIS

- THÉORIE DE L'IMPÔT - 30 HEURES

Le cours de théorie de l'impôt présente les grands principes et les grandes définitions du droit fiscal qui sont nécessaires à la compréhension des matières plus techniques et qui permettent de faire le lien entre les différents enseignements.

- APPROFONDISSEMENTS DE LA FISCALITE DES ENTREPRISES - 25 HEURES

L'enseignement développe des aspects spécifiques de la fiscalité applicable aux entreprises. Chaque séance vise à présenter et à détailler en pratique les enjeux de certains mécanismes et/ou régimes fiscaux pour les entreprises. Les thèmes abordés traitent notamment des enjeux fiscaux relatifs aux mécanismes de limitation de la déduction des charges financières, aux dispositifs et clauses anti-abus ainsi qu'aux investissements financiers et immobiliers. L'objectif est de permettre aux étudiants de maîtriser la technique fiscale mais également d'être capable en pratique d'appréhender la technique du conseil en matière fiscale.

- FISCALITÉ ENVIRONNEMENTALE - 12 HEURES

Les orientations du Grenelle de l'environnement ont fait de la fiscalité environnementale un des instruments économiques majeurs pour la protection de l'environnement et depuis 2009 le gouvernement a engagé une réforme profonde de la fiscalité environnementale, en ce qui concerne le nombre de mesures, de domaines environnementaux concernés, de montants en jeu et d'impacts sur les comportements des ménages et des entreprises (bonus-malus sur les automobiles, éco-prêt à taux zéro, crédits d'impôt divers). Le cours de fiscalité environnementale permet à l'étudiant de connaître les différents outils fiscaux permettant d'agir dans le domaine de l'environnement et les conditions de leur mise en œuvre, ainsi que de mesurer l'impact de la fiscalité sur le développement d'un comportement éco-responsable.



— PROFESSIONALISATION (4 ECTS)

- ENTRAÎNEMENT A LA PRISE DE PAROLE - 10 HEURES

Afin de permettre aux étudiants de s'insérer plus facilement dans le monde professionnel, cet enseignement permet aux étudiants d'acquérir des méthodes d'expression orale, afin non seulement d'être capable de se présenter à un entretien d'embauche dans les meilleures conditions, mais également de prendre la parole dans le cadre de leur activité professionnelle.

- DROIT FISCAL EN LANGUE ANGLAISE- 25 HEURES

L'utilisation de la langue anglaise est de plus en plus courante dans le domaine de la fiscalité et l'apprentissage d'un vocabulaire spécifique à ce domaine s'avère indispensable. Des intervenants présentent en anglais des systèmes fiscaux étrangers.

— STAGE (6 ECTS)

Stage pratique de 3 mois suivi de la rédaction et de la soutenance d'un rapport de stage.

Le stage a pour objet de mettre en pratique les connaissances acquises dans le cadre de la formation. Les candidats en situation devront réaliser une mission déterminée dans l'organisme d'accueil pendant une période de 3 mois. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage faisant l'objet d'une soutenance. Les lieux de stage pouvant se dérouler en France ou à l'étranger sont variés compte tenu de la pluralité des débouchés : juridictions administratives, cabinets d'avocats, cabinets comptables, services administratifs et financiers ou toute administration, entreprise ou association gérant les problèmes de contentieux.

Faculté de Droit, Economie et Administration

Ile du Saulcy
57045 METZ CEDEX 01
03 72 74 76 00

scolarite.dea@univ-lorraine.fr

Contacts pédagogiques :

Madame DORT,
aurelie.dort@univ-lorraine.fr
Monsieur GERMAIN,
jerome.germain@univ-lorraine.fr

Candidature et inscription :

Madame Sabine Balva
Secrétariat pédagogique du Master 2
sabine.balva@univ-lorraine.fr

www.m2pfa.wordpress.com